

MUSEE DU QUAI BRANLY / CONSULTATION RELATIVE A LA COEDITION D'UN ENSEMBLE D'OUVRAGES

Paris, le 29 décembre 2014

Dans le cadre d'une coédition, le musée du quai Branly prépare la publication d'ensembles d'ouvrages autour :

- du catalogue **Picasso** (ensemble n°1),
- du catalogue **Gabon** (ensemble n°2)

Chaque ensemble est constitué d'un titre « principal » et de 2 ouvrages, dont la liste indicative est fournie dans les fiches jointes.

Le musée du quai Branly lance une consultation relative à la coédition de ces ouvrages, dont le descriptif technique est téléchargeable dans la rubrique « marchés/ procédures adaptées » du site internet du musée du quai Branly (www.quaibrantly.fr). Cet avis inclut les fiches descriptives des deux ensembles d'ouvrages. La liste finale des ouvrages coédités sera confirmée ultérieurement à la consultation, et au minimum 1 an avant parution. Le musée du quai Branly et le candidat s'engagent à coéditer un minimum de 3 titres par ensemble, de manière indissociable.

Les propositions, pour un ou plusieurs ensembles, doivent être adressées au plus tard le **26 janvier 2015 à 12h00 sous pli cacheté portant sur l'enveloppe la mention « Consultation coédition. Ne pas ouvrir »**. La proposition inclura une lettre de déclaration, précisant le (ou les) ensemble(s) auquel l'éditeur souscrit, ainsi qu'une offre pour chacun des ensembles. Elle sera envoyée ou déposée entre 9h et 12h et entre 14h et 17h au service juridique de l'établissement, à l'adresse suivante :

Musée du quai Branly
Service juridique
222, rue de l'Université
75343 Paris cedex 07

Les candidats devront remettre un mémoire technique, comportant :

1. Présentation générale de la structure éditoriale
2. Moyens généraux alloués par le coéditeur: interlocuteur dédié, mais aussi éditeur, secrétariat d'édition, recherche iconographique, préparation de copie, relecture, fabrication et suivi de production, service de presse...
3. Le cas échéant, présentation de la structure de diffusion, en France et à l'international.

D'autre part, les propositions devront obligatoirement comporter, pour le titre « principal » et chacun des deux ouvrages types, les éléments suivants :

1. Proposition de descriptif technique complet pour chaque ouvrage ;
2. Détail des postes de dépenses, sur la base de la définition du tirage communiquée par le musée : charges, droits d'auteurs et de reproduction, frais d'édition, de fabrication, de livraison, service de presse, opérations éventuelles de promotion ;
3. En fonction du tirage prévisionnel, proposition d'un prix public le plus bas possible, permettant de dégager une marge bénéficiaire sur la totalité de l'ensemble de livres étudié.
4. Recettes nettes et recettes brutes escomptées; ventes sur place (40% de remise accordés au libraire concessionnaire du musée du quai Branly) et en

librairie (53% de remise accordée au distributeur ou remise à préciser le cas échéant).

Il est précisé que :

- chaque ensemble d'ouvrages sera régi par un contrat cadre signé entre le musée du quai Branly et le coéditeur ; dès confirmation de la programmation du musée du quai Branly, qui interviendra au minimum 1 an avant parution, chaque ouvrage fera l'objet, d'une convention d'exécution relative notamment aux points suivants : descriptif technique finalisé, budget, planning. Le contrat-cadre et la convention-type sont annexés au présent avis de consultation ;
- l'établissement des contrats de cession de droits d'auteur est assuré par le coéditeur sur la base des éléments fournis par le musée du quai Branly (sommaire et coordonnées des auteurs), selon un tarif institutionnel de 43,77 € bruts ou 40 € nets le feuillet de 1 500 signes ;
- la totalité de la production des ouvrages est assurée par le coéditeur sur la base des éléments remis par le musée du quai Branly (recherche et commandes iconographiques, coordination avec le commissaire d'exposition ou le directeur d'ouvrage, traductions éventuelles, *editing* des textes, corrections et relecture, suivi éditorial, production d'une maquette en blanc, suivi de fabrication, fabrication) ;
- le coéditeur devra adresser au musée régulièrement un reporting sur l'avancement de la production : bimensuellement pour les 3 mois précédant la date de parution, mensuellement pour la période précédente, selon un process qui sera à détailler dans la réponse du candidat.
- les apports en iconographie du musée du quai Branly (photographies d'œuvres issues de ses collections) seront valorisés dans son apport à la coédition, à une valeur moyenne de 54 € HT l'image, quel que soit le format de reproduction (valeur à adapter, le cas échéant, en fonction de l'ouvrage).
- la diffusion et la distribution de ces ouvrages pourront être réalisées par l'établissement public du musée du quai Branly par l'intermédiaire de son diffuseur-distributeur exclusif selon les conditions de l'accord existant. Le taux de remise applicable est de 53% à titre indicatif à ce jour.. Cependant, une proposition alternative pourra être proposée par le coéditeur le cas échéant, en détaillant le taux de remise pratiqué et les moyens mis en œuvre.
- la communication sera assurée conjointement par le service de presse de l'éditeur et le service de la communication du musée du quai Branly.

À réception des différentes propositions, le musée du quai Branly retiendra pour la phase de négociation un maximum de trois éditeurs candidats par ensemble. La sélection sera effectuée selon les critères suivants :

- pour la candidature : expertise, viabilité financière & références de l'éditeur, moyens alloués (humains et techniques) dans le domaine éditorial, et la diffusion le cas échéant ;
- pour l'offre : qualité de la proposition de descriptif technique par ouvrage, analyse économique et financière de la proposition par ouvrage basée sur l'équilibre trouvé entre le tirage et le prix public, obtention d'une marge bénéficiaire sur l'ensemble des titres étudiés.

Durant la phase de négociation, les candidats sélectionnés pourront alors affiner leur proposition avec le musée et, parallèlement, préciser dans un dialogue argumenté le contrat cadre et les conventions d'exécutions types qui régiront cette coédition.

Toute demande d'information complémentaire est à adresser à : Hélène Fulgence, directeur du Développement culturel, helene.fulgence@quaibrantly.fr.